

## VOS DROITS

### Rappel « rentrée des classes »

Voilà septembre qui à nouveau « débarque »... Et avec lui, peut-être pas (encore !) la grisaille, mais tous les soucis liés au retour en classe de nos chères petites (et grandes !) « têtes blondes » (ou non !) ... Par cette info, quelques rappels...

Si vous avez un(e) petit(e) écolier(ère) (jusqu'à 8 ans) : le jour de la rentrée scolaire, vous pouvez demander un aménagement de votre horaire de travail, afin de lui (de vous...) permettre d'aborder le nouveau rythme plus sereinement. Selon notre accord d'entreprise, article 18 :

**ARTICLE 18** : aménagement d'horaire le jour de la rentrée scolaire

Les mères de famille peuvent accompagner, dans la limite maximale d'une demi-journée, leurs enfants le jour de la rentrée scolaire, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- âge limite de l'enfant : 8 ans
- établissements et classes concernés : écoles maternelles, cours préparatoires et élémentaires.

Les cas particuliers peuvent être aménagés spécifiquement, après aval de la hiérarchie.

*(Bien entendu, il faut rajouter au texte original ci-dessus la mention « ou les pères »...*

Si vous avez un(e) grand(e) écolier(ère) (!) en étude « post-bac », n'oubliez pas que vous avez peut-être droit à l'octroi d'une bourse par Réunica... Toutes les infos nécessaires se trouvent sur notre site internet, rubrique « Questions fréquentes » (<http://unsa-clemessy.fr/bourses-reunica-pour-les-etudiants-2013/>)

Et, toujours dans ce cas, n'oubliez pas de faire une demande d'aide au logement auprès de la C.A.F. si un bail est signé au nom de l'étudiant(e) ! (cf site même page)... Comme dit l'adage : « Qui ne demande rien... N'a rien ! »

Bonne rentrée à tous, et à votre disposition pour + d'infos !

Et... voilà la rentrée !!!

